

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-huit janvier, à dix-huit heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en visioconférence :

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Étaient excusés : **Buire Courcelles** : M. David HE – **Flers** : M. Pierrick CAPELLE – **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Maurepas Le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : Mme Céline BEAUGRAND - M. Jérôme DEPTA – Mme Patricia ZANINI - **Roisel** : M. Jean Jacques FLAMENT - Mme Maryline MOGIN

Étaient absents : **Bouchavesnes Bergen** : M. Régis GOURDIN - Bussu : M. Géry COMPERE – **Combles** : Mme Betty SOREL – **Epehy** : Mme Marie Claude FOURNET - **Feuillères** : M. Dominique DELEFORTRIE – **Guillemont** : M. Didier SAMAIN – **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS – **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER – **Longavesnes** : M. Xavier WAUTERS - **Péronne** : Mme Annie BAUCHART, M. Wilfried BELMANT, M. Matthieu JAMET, Mme Valérie KUMM, M. Bruno THOMAS, Mme Cindy YGOUF – **Roisel** : M. Jean François D'HAUSSY.

Assistaient en outre : Mme Pascaline PILOT, Responsable de l'Administration Générale et de la communication et M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

M. BOE Christian, délégué suppléant de la commune de MARQUAIX HAMELET – M. DECOMBLE Christophe, maire d'Equancourt - M. DELMOTTE Jean Marc, maire de GINCHY -M. PICARD Christian, maire de la commune d'ESTREES MONS – M. PREVOT Jean Paul, délégué suppléant de la commune de BERNES - Mme PRUVOST Jocelyne, suppléante de la commune d'ETRICOURT MANANCOURT.

M. Ludovic LASCOMBE, journaliste au Courrier Picard – Mme Marjorie MICHAUD du Journal de Ham.

Secrétaire de séance : M. Jean Marie BLONDELLE

M. Eric FRANÇOIS, Président, ouvre la séance.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il annonce la présence de la presse à cette visioconférence : le Courrier Picard et le Journal de Ham.

Il profite de l'occasion pour présenter ses meilleurs vœux de santé à tous et toutes. Il ajoute que la Communauté de Communes continuera de faire face aux difficultés dues à la crise sanitaire, comme l'an passé.

Il demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

A. Finances – Montant prévisionnel des attributions de compensation

Le tableau a été envoyé par mail à l'ensemble des délégués. Les attributions définitives seront votées en septembre 2021 après le travail de la CLECT.

Délibération n°2021-01 Finances – Montant prévisionnel des attributions de compensation

Ont assisté à la séance : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO – Biaches : M. Ludovic LEGRAND - Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Cartigny : M. Philippe GENILLIER - Cléry sur Somme : Mme Anne MAUGER - Devise : Mme Florence BRUNEL - Doingt Flamicourt : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - Driencourt : M. Gaston WIDIEZ - Epehy : M. Jean-Michel MARTIN – Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Jean Luc SAUVAGE - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Etricourt Manancourt : M. Jean Pierre COQUETTE - Fins : M. Daniel DECODTS – Flaucourt : Mme Valérie GAUDEFROY - Ginchy : M. Dominique CAMUS – Guyencourt-Saulcourt : M. Jean-Marie BLONDELLE - Hancourt : M. Philippe WAREE - Herbécourt : M. Jacques VANOYE - Hervilly Montigny : M. Gaëtan DODRE - Heudicourt : M. Michel LEPLAT - Le Ronssoy : M. Jean François DUCATTEAU - Lesboeufs : M. Christian PRUVOST - Longueval : M. Jany FOURNIER - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA – Maurepas Leforest : M. Wilfried HUET - Mesnil Bruntel : M. Jean-Dominique PAYEN Moislains : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - Péronne : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Rancourt : M. Jean-Louis CORNAILLE - Roisel : M. Christophe BOULOGNE – Saily Saillisel : M. Gérard PARSY – Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX- Templeux la Fosse : M. Benoit MASCRE - Tincourt Boucly : M Vincent MORGANT - Villers-Carbonnel : M. Grégory ORR - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2019-75 du 20 juin 2019 actant le passage en fiscalité professionnelle unique de l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

L'attribution de compensation versée ou perçue à compter de 2021 est égale, pour les communes qui étaient membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle ou les communes isolées, au montant d'attributions de compensation calculé selon le droit commun (V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Lorsque le changement de régime fiscal s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, cette attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

Le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Compte tenu de ces éléments, il a été envisagé les attributions de compensation provisoires récapitulées dans le tableau, qui seront actualisées avant le 31 décembre 2021.

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires qui sera notifié à chacune des communes membres.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 janvier 2021,
Entendu l'exposé de M. Eric FRANÇOIS, Président,

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

ARRÊTE les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes de la Haute Somme au titre de l'année 2021, tel que présentés dans le tableau.

MANDATE le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2021.

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

Remarque de M. CONTU :

Page 24, article 4.2 autres compétences, avant dernier paragraphe sur le transfert du gymnase municipal de Péronne

M. CONTU est la personne qui est intervenue. La formulation « Il est demandé... » est remplacée par « M. CONTU demande »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

les annexes mentionnées sont consultables sur demande.

DECISION N° 203/20 portant sur la signature d'un devis de la SAUR relatif au raccordement réseau AEP de la déchetterie de Sailly Saillisel.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant le projet de construction d'une déchetterie sur la commune de SAILLY SAILLISEL,

Considérant la nécessité de raccorder le site au réseau AEP,

Considérant la proposition de la SAUR (02 GUISE), jointe en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° 1110001988 de la SAUR pour un montant de 1 390,07 € HT soit 1 668,09 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 204/20 portant sur la signature d'un avenant n° 3 au marché public n° 2018 011 - LOT 12 relatif à la construction d'un pôle équestre à Péronne – « Electricité – courants forts / courants faibles»

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la délibération n° 2018/133 en date du 27 décembre 2018 portant sur la signature des marchés de travaux (Lots 1 à 14) relatifs à la construction d'un pôle équestre à Péronne, et notamment le lot n° 12 «Electricité – courants forts / courants faibles » avec la société MACQUIGNY ELECTRICITE (80680 SAINS AMIENOIS) à hauteur de 76 805,00 € HT,

Considérant l'avenant n° 1 au marché n° 2018 011 LOT 12 (modification de l'indice de révision des prix, suite erreur matérielle dans le CCAP),

Considérant l'avenant n° 2 au marché n° 2018 011 LOT 12 (Eclairage manège : Mise en place de 8 luminaires HIPAK LED 96630799) pour un montant de 2 640,00 € HT, portant le montant du marché à 79 445,00 € HT (soit + 3,44 %),

Considérant les travaux supplémentaires confiés à l'entreprise MACQUIGNY ELECTRICITE :

- *Passage de câble de branchement entre le TGBT et la logette (tarif jaune) en limite de propriété (suite modification de l'endroit d'implantation de l'armoire électrique extérieure) pour un montant de 2 374,00 € HT*
- *Mise en place de matériel électrique complémentaire (prises électriques, disjoncteur, luminaires suite aménagement du Club House pour un montant de 760,00 € HT.*

ARTICLE 1

Décide de signer l'avenant n° 3 au marché n° 2018 011 LOT 12 pour un montant de 3 134,00 € HT, portant le montant du marché n° 2018 011 LOT 12 à 82 579,00 € HT (% d'écart introduit par les avenants n° 1, 2 et 3 : + 7,52 %),

DECISION N° 205/20 portant sur la signature d'un devis relatif à l'achat de LAINE DE ROCHE pour isolation plafond bureaux administratifs (Etage – siège CCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité de se fournir en laine de roche pour l'isolation des plafonds des bureaux administratifs (étage – siège de la CCHS) [*mise en œuvre réalisée par les agents techniques de la CCHS*],

Considérant la proposition des sociétés BRICOMARCHE (80 PERONNE) et CHRETIEN (80 PERONNE) et après analyse de celles-ci,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° D105001 de la société CHETIEN pour un montant de 1 509,98 € HT soit 1 811,98 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 206/20 portant sur la signature de devis pour réhabilitation logements gendarmerie de Péronne (logements n° 2, 4 et 6)

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité de réhabiliter les logements n° 2, 4 et 6 de la gendarmerie de Péronne (sol, sanitaires), impliquant l'achat de matériel divers (revêtement de sol, baignoires, wc, meubles de salle de bain), *l'installation du matériel est réalisée par les agents techniques de la CCHS,*

Considérant la proposition de l'entreprise RECAD INDUSTRIE (80 ALBERT) pour le revêtement de sol, joint en annexe,

Considérant les propositions de l'entreprise PERONNE CHAUFFAGE (80 PERONNE) pour la fourniture de baignoires, wc, meubles de salle de bain, jointes en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer les devis :

- N° DE7872 de la société RECAD INDUSTRIE pour un montant de 3 083,51 € HT soit 3 700,21 € TTC (TVA 20%) – Revêtement de sol pour les logements n° 2 et 4.
- N° 20200328 de la société PERONNE CHAUFFAGE pour un montant de 473,48 € HT soit 568,18 € TTC (TVA 20%) – Logement n° 2 (Baignoire + meuble salle de bain)
- N° 20200329 de la société PERONNE CHAUFFAGE pour un montant de 473,48 € HT soit 568,18 € TTC (TVA 20%) – Logement n° 4 (Baignoire + meuble de salle de bain)
- N° 20200330 de la société PERONNE CHAUFFAGE pour un montant de 413,46 € HT soit 496,15 € TTC (TVA 20%) – Logement n° 6 (WC + meuble salle de bain)

DECISION N° 207/20 portant sur la signature d'un avenant n° 1 au marché n° 2020 001 – lot1 « Création d'une déchetterie à Sailly Saillisel – travaux de VRD / GENIE CIVIL »

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la décision n° 2020/068 en date du 26 juin 2020 portant sur la signature des marchés de travaux relatifs à la création d'une déchetterie sur la commune de SAILLY SAILLISEL, et notamment le marché n° 2020 001 Lot 1 avec la société COLAS (travaux de VRD / GENIE CIVIL) pour montant initial du marché : 262 000,00 € HT),

Considérant la proposition de la société COLAS sur une structure de chaussée intégrant une grave bitume OPTIROUL permettant d'obtenir une couche de roulement sans gravillonnage (dimensionnement basé sur 10 Poids Lourds / jour) et une moins-value de 10 773,00 € HT. La GB4 (ou GB OPTIROUL) sera mise en place sur 8cm en remplacement de la GB3 sur 10 cm. Le gravillonnage bicouche est supprimé.

*Remplacement du prix **103.a Création de chaussée lourde** à 42.65 € HT pour 2 100m² en **103 a2 Création de chaussée lourde « OPTIROUL »** à 37.52 € HT pour 2 100 m² soit une moins-value de : 10 773 € HT*

ARTICLE 1

Décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2020 001 LOT 1 pour un montant global de – 10 773,00 € HT, ramenant le montant du marché de 262 000,00 € HT à 251 227,00 € HT (soit 301 472,40 € TTC ; TVA 20 %) soit - 4,11 %.

DECISION N° 208/20 portant sur la signature de devis pour renforcement d'une clôture au droit de la gendarmerie de Péronne

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la nécessité de renforcer une clôture mitoyenne Gendarmerie de Péronne / Riverain,

Considérant le devis de BRICOMARCHE PERONNE, joint en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis n° 20-0296 pour un montant de 491,74 € HT soit 590,09 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 209/20 portant sur la signature d'un contrat d'hébergement relatif au système de gestion des accès aux déchetteries.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant le contrat actuel d'hébergement du système de gestion des accès aux déchetteries (prestataire HORANET), arrivant à terme le 31 décembre 2020,

Considérant le contrat de renouvellement de la société HORANET, joint en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le contrat d'hébergement n° A17A80V003 pour un montant annuel de 1 356,00 € HT soit 1 627,20 € TTC (TVA 20 %).

Prise d'effet : au 1^{er} janvier 2021.

Durée du contrat : Période initiale de 12 mois, puis reconduction tacite d'année en année dans la limite de trois ans.

DECISION N° 20-210 portant attribution de subventions exceptionnelles aux Très Petites Entreprises du territoire suite à la crise sanitaire du COVID19.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020/44 en date du 20 mai 2020 par laquelle le Conseil Communautaire valide le montant de 1 500€ par entreprise en difficulté, suite à la crise du COVID19,

Vu la délibération complémentaire n°2020/76 en date du 22 juin 2020 précisant les modalités d'attribution de la subvention, à savoir « les entreprises non agricoles jusqu'à 10 salariés » et « attribution de la subvention sur proposition de la commission développement économique et sur décision du Président, de 1 500€ maximum »

Vu la délibération n°2020/84 en date du 16 juillet 2020 validant la composition de la commission développement économique provisoire,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu les avis favorables reçus par voie dématérialisée, pour les demandes numérotées 154 à 157.

ARTICLE 1

Décide d'attribuer les subventions aux entreprises, réparties selon l'annexe 1.

DECISION N° 001/21 portant sur la signature d'un devis pour la dépose et pose de radiateurs – bureau Responsable des Finances.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant l'aménagement de bureaux supplémentaires au sein de la CCHS (siège), impliquant le remplacement d'un radiateur dans le bureau de la Responsable des Finances,

Considérant la proposition de l'entreprise KP HABITAT (80200 DOINGT FLAMICOURT), jointe en annexe,

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le devis KP HABITAT n° 2020-12-039 pour un montant de 503,00 € HT soit 603,60 € TTC (TVA 20 %).

DECISION N° 2021/002 portant sur la signature d'un marché public pour la requalification de la Friche Flodor - reconnaissance des réseaux et relevé topographique

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020/120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la décision n° 2020/185 en date du 19/11/2020 portant sur le lancement d'une consultation pour la reconnaissance des réseaux et relevé topographique du site FLODOR, selon les dispositions du code de la commande publiques : articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° - Procédure adaptée ouverte. Date limite de remise des offres : **11 Décembre 2020 – 12 h 00**. Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
Tranche Ferme (TF)	Mission topographique et reconnaissance réseaux
Tranche Optionnelle (TO)	Mission spécifique : repérage et l'inspection de l'ensemble du réseau de rejet au milieu naturel, de la limite extérieure au site jusqu'à l'exutoire en rive droite du canal de la Somme.

Considérant les offres reçues (4 plis), et après analyse de celles-ci par le maître d'œuvre OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE (OGI),

ARTICLE 1

Décide d'accepter et de signer le marché public n° 2020 024 « REQUALIFICATION DE LA FRICHE FLODOR RECONNAISSANCE RÉSEAUX ET LEVÉ TOPOGRAPHIQUE » avec la société A.GEO GEOMETRES EXPERTS

(80205 PERONNE) pour un montant global de 80 632,00 € HT soit 96 758,40 € TTC (TVA 20 %), réparti comme suit :

- *Tranche Ferme : 71 246,00 € HT soit 85 495,20 € TTC (TVA 20 %)*
- *Tranche Optionnelle : 9 386,00 € HT soit 11 263,20 € TTC (TVA 20 %)*

DECISION N°003-21 portant admission en recettes d'une indemnité de sinistre

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2020-120 en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le sinistre survenu sur le véhicule immatriculé DC-175-VJ, entraînant des dommages sur la porte de la cabine côté passager,

Considérant la nécessité de remise en état, pour un montant de 839 29€ (GORRIAS SERVICES – 02 100 SAINT QUENTIN)

Vu le virement de 809,34 € établi par SMACL Assurances, en date du 18 décembre 2020,

ARTICLE 1

Décide d'accepter en recettes le règlement cité ci-dessus.

DECISION N° 004-21 portant signature du forfait annuel de l'association Péronne Plongée, pour la fréquentation du Centre Aquatique O₂ Somme

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération n°2019-105 en date du 19 décembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire l'a chargé de statuer, par décision sur les entrées du centre aquatique O₂ Somme,

Considérant la crise sanitaire du COVID 19 impactant l'ouverture du centre aquatique durant l'année 2020,

Considérant la fréquentation de l'association Péronne Plongée, durant l'année 2020, réduite à 50%,

ARTICLE 1

Décide d'autoriser l'encaissement du forfait annuel d'utilisation du centre aquatique, par l'association Péronne Plongée, à hauteur de 625,00€.

[Aucune remarque de l'assemblée](#)

3. Information sur les délibérations prises par le Bureau en vertu de l'article 5211-10 du CGCT

les annexes sont consultables sur demande.

⇒ **Bureau en date du 14 décembre 2020**

Délibération n°2020-19 Administration Générale – Conseil Départemental de la Somme – Contrat de territoire 2017/2020 – Avenant n°1

Vu la délibération n°2020-14 précisant les modalités de fonctionnement du Bureau en visioconférence,

Vu la délibération n°2017-20 en date du 21 septembre 2017 par laquelle le Bureau communautaire valide le contrat de territoire, déclinaison de la politique territoriale départementale 2017/2020,

Vu la délibération n°2020-86 en date du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Bureau Communautaire à passer des conventions avec des organismes publics,

Vu la proposition d'avenant, présenté par le Conseil Départemental de la Somme, prolongeant la durée de ce contrat de territoire jusqu'au 31 décembre 2020 et augmentant la dotation de 335 820€,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANCOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Bureau Communautaire,

AUTORISE le président à signer l'avenant n°1 au contrat de territoire 2017-2020, entre le Département et la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Délibération n°2020-20 Finances – Budget principal – durée d'amortissement

Vu la délibération n°2020-14 précisant les modalités de fonctionnement du Bureau en visioconférence,
VU l'instruction budgétaire et comptable M.14 ;

Vu le point 10. Finances de la délibération 2020-86 déléguant au bureau la charge de la définition des conditions d'amortissement des subventions d'équipement ;

CONSIDERANT que lorsqu'une collectivité verse une subvention à une personne publique ou privée ayant pour objet le financement d'une dépense d'équipement, elle l'impute en section d'investissement et doit obligatoirement l'amortir ;

CONSIDERANT que les subventions d'équipements versées doivent être amorties sur une durée maximale de quinze ans s'il s'agit de biens immobiliers ou d'installations,

VU la subvention d'équipement versée à la ville de Péronne pour le Skate Park d'un montant de 10 000€,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Eric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'appliquer la durée d'amortissement de 15 ans pour la subvention d'équipement sus-indiquée.

Aucune remarque de l'assemblée

4. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – Collecte des pneus agricoles

Après une enquête réalisée auprès des exploitants agricoles, la FDSEA (Fédération Départementale des Exploitants Agricoles) la Somme propose d'organiser une collecte des pneus agricoles sur notre territoire.

Pour ce faire, un accompagnement financier est sollicité. Il est proposé de participer à hauteur de 30€ la tonne jusqu'à concurrence de 100 tonnes.

L'assemblée devra autoriser le Président à signer tout document relatif à la participation de la CCHS à cette collecte.

M. FRANÇOIS indique qu'un article du Courrier Picard relatait, à ce sujet, une collecte de 700 tonnes dans le Vimeu (territoire d'élevage).

Le coût sera partagé entre les exploitants, la FDSEA et la CCHS.

M. FRANÇOIS précise que la collecte se réalisera sur plusieurs sites du territoire (non définis), il faudra que le site dispose d'une plateforme avec une bascule, comme c'est le cas dans les coopératives type UNEAL.

M. CAMUS indique qu'il a reçu une information à ce sujet, et que pour Ginchy, le point de collecte est Albert.

M. SAUVAGE indique qu'auprès d'ORTEC, l'enlèvement revient à 15 € le pneu (5€ pour un pneu de voiture).

M. FRANÇOIS est surpris de ce montant. Il s'était renseigné, à titre personnel, il y a un an, le coût était de 200 € la tonne, au départ de son exploitation.

Les pneus issus de cette opération seront collectés par la société RAMERY (Pas-de-Calais), afin d'être transformer (en sol souple par exemple).

Délibération n°2021-02 Collecte des déchets ménagers – Collecte des pneus agricoles

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFRY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Christian PRUVOST - **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOQCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de collecte des déchets ménagers,
Vu l'enquête réalisée par la FDSEA de la Somme (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) auprès des exploitants agricoles du territoire,

Compte tenu du projet d'organiser une collecte, sur plusieurs sites du territoire, des pneus agricoles,

Considérant la proposition d'accompagnement financier de la CCHS à hauteur de 30€ la tonne, à concurrence de 150 tonnes,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 janvier 2021,

Entendu l'exposé de M. Eric FRANÇOIS, Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la participation de la Communauté de Communes de la Haute Somme à cette collecte de pneus agricoles à hauteur de 30€ la tonne, à concurrence de 150 tonnes.

5. RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition de personnel – Avenant

Par délibération n°2020-99 du 7 septembre 2020, le conseil communautaire a autorisé le président à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune de Péronne pour le tiers lieu numérique.

L'assemblée devra autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à cette convention.

Objet de l'avenant n°1 : prolongation de la durée de la convention du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

M. FRANÇOIS informe que le tiers lieu devrait ouvrir courant avril.

Délibération n°2021-03 Ressources Humaines – Convention de mise à disposition de personnel – Avenant

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt**

Flamicourt : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoît MASCRE - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération en date du 11 février de la commune de Péronne informant de la mise à disposition de Mme STRIPPOLI Audrey,

Vu le projet de tiers-lieu numérique de la Communauté de Communes de la Haute Somme,

Vu la délibération 2020-99 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 autorisant la signature de la convention,

Vu la convention tripartite de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire de la commune de Péronne au profit de la Communauté de Communes de la Haute Somme pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020,

Vu l'avenant n°1 à la convention prolongeant la mise à disposition de Madame Audrey STRIPPOLI, agent de la mairie de Péronne, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Eric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

AUTORISE le Président à signer l'avenant cité ci-dessus.

6. RESSOURCES HUMAINES – Créations de postes au 1^{er} avril 2021

- Création d'un poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe au 01/04/2021 (tiers lieu numérique)
- Création d'un poste d'agent technique dans le cadre des adjoints techniques au 01/04/2021 pour l'ouverture de la déchèterie à Sailly – Saillisel,
- Création d'un poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques concernant le transfert du gymnase municipal

L'assemblée devra autoriser la création de ces postes.

Délibération n°2021-04 Ressources Humaines – Création de poste - Animateur

Délibération en attente de la validation par le Centre de Gestion de la fiche de poste

Délibération n°2021-05 Ressources Humaines – Création de poste d'un poste permanent à temps complet – filière technique – cadre d'emplois des adjoints techniques – gardien de déchèteries

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu la future ouverture d'une déchèterie sur la Commune de Sailly-Saillisel,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins d'accueillir les usagers et de gérer le futur site,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi permanent de gardien de déchèteries dans le cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- * accueillir les usagers sur le site (conseiller et orienter les utilisateurs),
- * gérer le site (assurer le gardiennage et réaliser l'entretien du site),
- * assurer la gestion des déchets (contrôler le remplissage des bennes et le tri des déchets).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires au recrutement de l'agent affecté à ce poste,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Délibération n°2021-06 Ressources Humaines – Création d'un poste permanent à temps complet– filière technique – cadre d'emploi des adjoints techniques – gardien de gymnases

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M.

Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoît MASCRE - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu le transfert du gymnase municipal à la Communauté de Communes de la Haute Somme, Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins d'accueillir les usagers et de gérer le site,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi permanent de gardien de gymnases dans le cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer l'accueil des usagers des locaux sportifs,
- surveiller et entretenir les locaux,
- assurer la sécurité des personnes,
- entretenir les espaces verts du site,
- participer à la mise en place des manifestations sportives.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires au recrutement de l'agent affecté à ce poste,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

7. RESSOURCES HUMAINES – Fixation du régime d'astreintes pour le responsable technique et la responsable environnement

- Instauration d'une astreinte : Afin de veiller à la bonne gestion des bâtiments et des installations de la collectivité, le responsable technique et des collectes de déchets devra effectuer une astreinte d'un week-end par mois.

- Instauration d'une astreinte : afin de veiller à la bonne gestion des déchèteries, la responsable Environnement devra effectuer une astreinte d'un week-end par mois.

L'assemblée devra autoriser la mise en place du régime d'astreintes pour les postes cités ci-dessus.

Ce système est mis en place, entre autres, pour les déchèteries et l'aire d'accueil des gens du voyage. Cela permet une rotation durant les congés. Les autres astreintes sont assurées par le directeur technique et environnement, M. Julien DEMONCHY.

Délibération n°2021-07 Ressources Humaines - Fixation du régime d'astreintes

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'équipement des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'Intérieur ;

VU le décret 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer, après avis du comité technique compétent, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés, ainsi que les autres situations dans lesquelles des obligations liées au travail sont imposées aux agents sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que l'astreinte est définie comme la période pendant laquelle l'agent sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration (article 2 du décret n° 2005-542 du 19 mai 2005) ;

CONSIDERANT la nécessité de veiller en permanence à la bonne gestion technique des bâtiments et des installations de la collectivité ainsi qu'à la bonne gestion des déchèteries ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public et les impératifs de sécurité ;

CONSIDERANT le régime à adopter suivant :

Début et fin de la période d'astreinte : du vendredi soir au lundi matin 1 fois par mois

Emploi concerné : le responsable Technique et des collectes de déchets et la responsable Environnement

Obligation pesant sur l'agent d'astreinte et missions : l'agent doit se rendre disponible en cas d'appel de l'Autorité Territoriale ou du Directeur Général des Services pour mobiliser les moyens mis à disposition du service et gérer et coordonner les interventions,

Manière dont sont comptabilisées les périodes d'intervention : les périodes d'intervention pourront être indemnisées ou compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré selon les dispositions réglementaires en vigueur.

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Eric FRANCOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE d'instituer** le régime des astreintes dans la Collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'Autorité Territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.
- **DIT que** les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

8. RESSOURCES HUMAINES – Revalorisation de la prime d'assurance statutaire du personnel à compter du 1^{er} janvier 2021

Les services du Centre de Gestion ont mené, en relation avec le courtier SOFAXIS, les négociations nécessaires permettant d'assurer la pérennité du contrat d'assurance sur la dernière année et obtenu le maintien des taux. Cependant, depuis la pandémie, une nouvelle dégradation de la sinistralité a été constatée à hauteur de 32 %, ce qui amène à une revalorisation des taux. Suite à l'intervention du Centre de Gestion, celle-ci a été limitée à 15 %. Ces aménagements seront uniquement applicables à la couverture des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Actuellement, le taux est 6.75 %, il passerait à 7.76 %.

La CCHS est impactée du fait notamment d'agents en longue maladie.

L'assemblée devra autoriser à signer le contrat d'assurance revalorisé.

Délibération n°2021-08 Ressources Humaines – Revalorisation de la prime d'assurance statutaire du personnel à compter du 1^{er} janvier 2021

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération 2017-27 du 27 novembre 2017 décidant d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une période de 4 ans, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la société SOFAXIS,

Vu le taux fixé à 6.75 % pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL garantissant les risques décès, accidents du travail/maladie professionnelle, congé de longue durée, congé de longue maladie, la maladie ordinaire, la maternité et la paternité,

Vu le taux fixé à 1.45 % pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public pour les accidents de service et maladie imputables au service, la maladie ordinaire, la grave maladie, la maternité, la paternité et l'adoption,

Considérant que le centre de gestion a été destinataire le 28 juin 2020, en sa qualité de souscripteur du contrat groupe, d'une lettre de résiliation à titre conservatoire de l'assureur CNP Assurances compte tenu de la forte évolution des absences pour raisons de santé pour l'ensemble du contrat,

Considérant que les services du centre de gestion ont mené, en relation avec le courtier gestionnaire SOFAXIS, les négociations nécessaires permettant d'assurer la pérennité du contrat d'assurance sur la dernière année et obtenu le maintien des taux,

Considérant, que suite à la pandémie actuelle, une nouvelle dégradation de la sinistralité à hauteur de 32% a été constatée,

Considérant que la compagnie d'assurances a été amenée à procéder à des aménagements des conditions d'assurance à partir du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que ces aménagements seront uniquement applicables à la couverture des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des agents des Collectivités Locales (CNRACL),

Considérant, que suite à l'intervention du centre de gestion, la revalorisation de la prime d'assurance sera limitée à 15 %,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Eric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'accepter la nouvelle proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2021,

DECIDE d'appliquer le taux de 7.76 % au lieu de 6.75 % à compter du 1^{er} janvier 2021,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat.

9. AMENAGEMENT de L'ESPACE – OPAH – Commission d'examen des dossiers de subvention

Suite au démarrage de l'OPAH, et compte tenu des aides octroyées par la Communauté de Communes aux propriétaires occupants, il est nécessaire de créer une commission d'examen des dossiers.

Au 17 décembre, 170 contacts ont été établis.

Les permanences ont repris depuis le mois de janvier, sur rendez-vous.

SOLIHA (l'opérateur en charge de l'OPAH) a pris connaissance des difficultés rencontrées pour les joindre, le problème est en cours de traitement.

Conformément au cahier des charges, un courrier sera adressé à chaque propriétaire de logement vacant afin de déterminer les raisons de la vacance et d'envisager une sortie de vacance du logement.

En parallèle, il est prévu d'organiser une réunion d'information à destination des maires ; compte tenu du contexte, elle devrait se tenir en visioconférence.

M. FRANÇOIS précise que sauf en cas de dossier « délicat », la consultation se fera par mail.

Délibération n°2021-09 Aménagement de l'espace – OPAH – Commission d'examen des dossiers de subvention

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2019-106 en date du 19 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire valide le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la convention entre la Communauté de Communes de la Haute Somme, la Communauté de Communes Terre de Picardie, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat, en date du 7 septembre 2020, actant un démarrage de l'OPAH le 15 septembre 2020, pour une durée de 5 ans, Considérant la nécessité de nommer une commission d'examen des dossiers de subventions communautaires, par communauté de communes,

Après appel à candidatures, sont élus, à l'unanimité :

- M. Eric FRANÇOIS
- M. Gaëtan DODRE
- Mme Maryse FAGOT
- Mme Roseline LAOUT
- Mme Marie Ange LECOCQ
- Mme Séverine MORDACQ
- M. Jean Dominique PAYEN
- M. Jean TRUJILLO

10. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLUI – Modification de la charte de gouvernance

Par délibération n°2018-103 du 13 décembre 2018, le conseil communautaire a validé la charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Suite aux élections communautaires, il est nécessaire de la mettre à jour.

Il y a 7 vice-présidents et 6 conseillers délégués. De plus, il a été privilégié d'élargir le bureau restreint au bureau dans son intégralité, c'est pourquoi le terme « restreint » est supprimé.

Le bureau restreint est donc remplacé par le Bureau, tel que défini dans la délibération n°2020-90 du 23 juillet 2020.

Enfin, il est précisé que le comité de suivi est composé, d'au maximum, 20 élus.

Le conseil communautaire devra approuver ces modifications.

Délibération n°2021-10 Aménagement de l'espace – PLUI – Modification de la charte de gouvernance

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2018-108 en date du 13 décembre 2018, par laquelle le conseil communautaire a validé la charte de gouvernance de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2020, il est nécessaire de la mettre à jour,

Les modifications sont les suivantes :

- le bureau restreint est remplacé par le bureau dans son intégralité, c'est pourquoi le terme « restreint » est supprimé
- il y a 7 vice-présidents et 6 conseillers délégués.
- le comité de suivi est composé d'au maximum, 20 élus.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de M. Eric FRANÇOIS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire

APPROUVE les modifications de la charte de gouvernance.

11. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLU de Péronne – Modification simplifiée – Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier

Le conseil communautaire a prescrit la modification simplifiée, au motif d'une erreur matérielle sur la présence d'un zonage agricole au sein d'une friche industrielle artificialisée.

Il est nécessaire de préciser les modalités de mise à disposition du public du dossier, à savoir :

- A. Mise à disposition pendant une durée d'un mois, du 22 février 2021 au 22 mars 2021, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie et à la Communauté de Communes.
- B. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
 - sur les registres papier ouverts à cet effet qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Péronne et au siège de la communauté de communes de la Haute Somme pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
 - par courriel à l'adresse suivante : cchs@cchs.fr
 - par courrier postal avant le 21 mars 2021 à 17h00 à l'attention de M. le président de la Communauté de Communes de la Haute Somme – 23 avenue de l'Europe – BP 80051 – 80 201 PERONNE Cedex
- C. Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, la période où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie / à la communauté de communes de la Haute Somme.

L'assemblée devra valider ces modalités.

Délibération n°2021-11 Aménagement de l'espace - PLU de Péronne - Modification simplifiée - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Famicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M.

Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

VU le code de l’urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays Santerre Haute Somme approuvé le 13 décembre 2017.

VU le plan local d’urbanisme de Péronne approuvé le 25 novembre 2004,

VU la délibération du 19/11/2020 engageant la modification simplifiée N°1 du PLU de Péronne, pour répondre aux objectifs suivants :

- L'évolution du plan de zonage de la commune de Péronne pour mettre en cohérence la vocation des terres et leur dénomination sur le plan de zonage.
- La création d’un sous-secteur à la zone UE, suite à l’évolution du zonage.

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d’urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Monsieur le président explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d’un mois en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme, conformément à l’article L.153-47 du code de l’urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l’exposé du Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Décide de mettre à disposition pendant une durée d’un mois, du 22/02/2021 au 22/03/2021, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS) aux jours et horaires habituels d’ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie et à la CCHS.

Heures d’ouverture de la mairie de Péronne – Service urbanisme	Heures d’ouverture de la Communauté de Communes de la Haute Somme
Du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 17h00	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 13h30 à 17h00

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres papier ouverts à cet effet qui seront tenus à la disposition du public en mairie de Péronne et au siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le 21 mars 2021 à 17 h00 à l'attention de M. le président de la Communauté de Communes de la Haute Somme – 23 avenue de l'Europe – BP 80051 – 80201 PERONNE cedex
- par courriel à l'adresse suivante cchs@cchs.fr avant le 22 mars 2021 à 17h00.

Le dossier comprend :

- le dossier de modification simplifiée,
- des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, la période où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le président. Ce dernier ou son représentant présenteront au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté de Communes de la Haute Somme pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet.

Elle sera, en outre, publiée au recueil des actes administratifs.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention avec le Conseil Régional des Hauts de France – Avenant n°1

Vu la délibération n°2020-18 en date du 5 mars, par laquelle le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention avec le Conseil Régional des Hauts de France, en matière de développement économique, et plus particulièrement les aides financières attribuées aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-44 du 20 mai, par laquelle le conseil communautaire valide le montant des aides aux entreprises en difficulté, suite à la crise du COVID19, et l'affectation de crédits à hauteur de 300 000€ pour cette aide exceptionnelle.

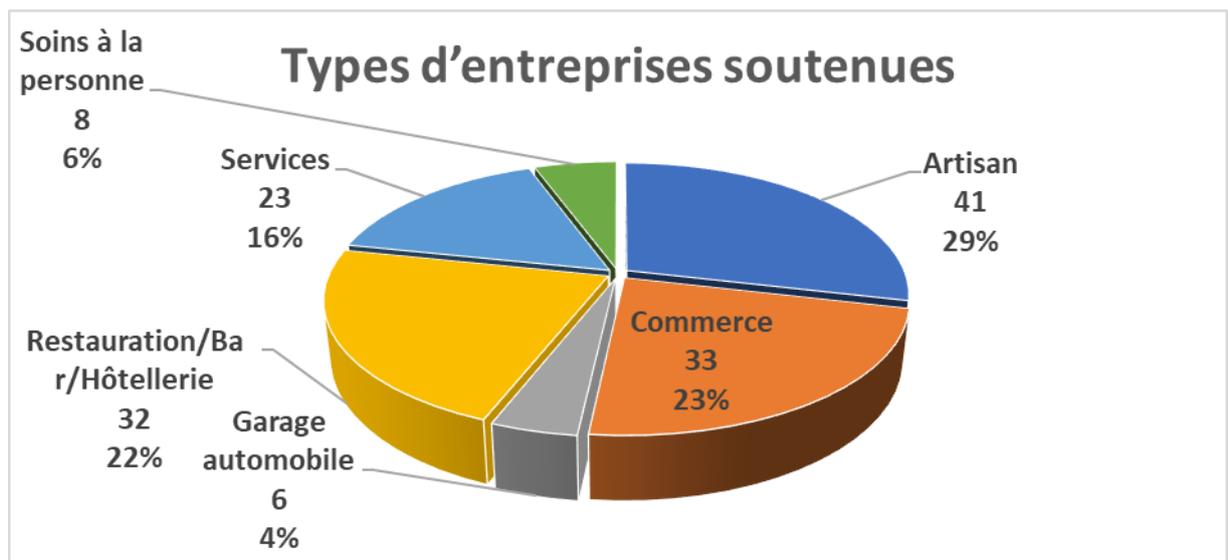
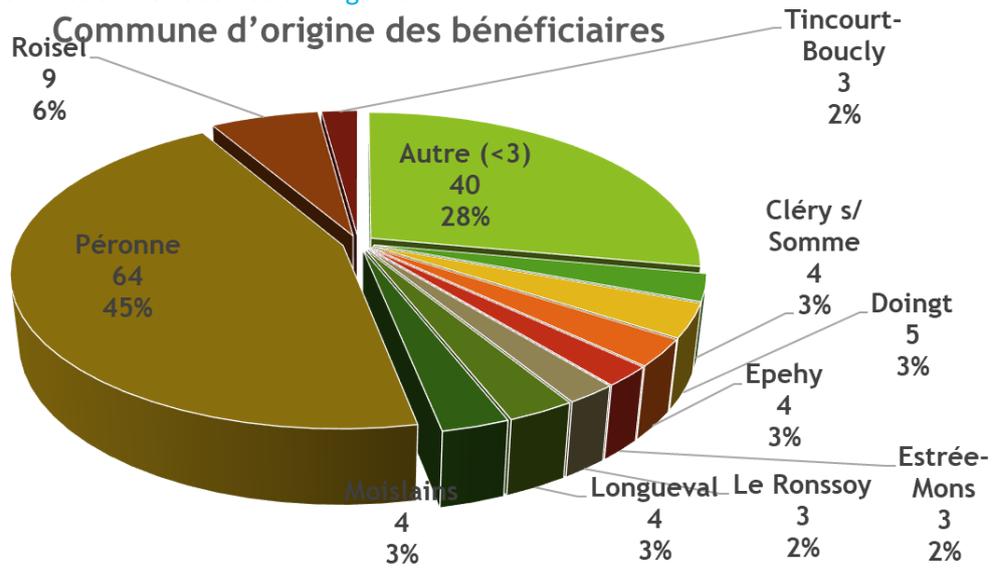
Vu la délibération n°2020-104 du 7 septembre, par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions relatives au Fonds de Relance Hauts de France, Etant donné le deuxième confinement de novembre 2020, il est proposé de signer un avenant à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises,

Objet de cet avenant : prolongation de la durée de la convention, jusqu'au 30 juin 2021.

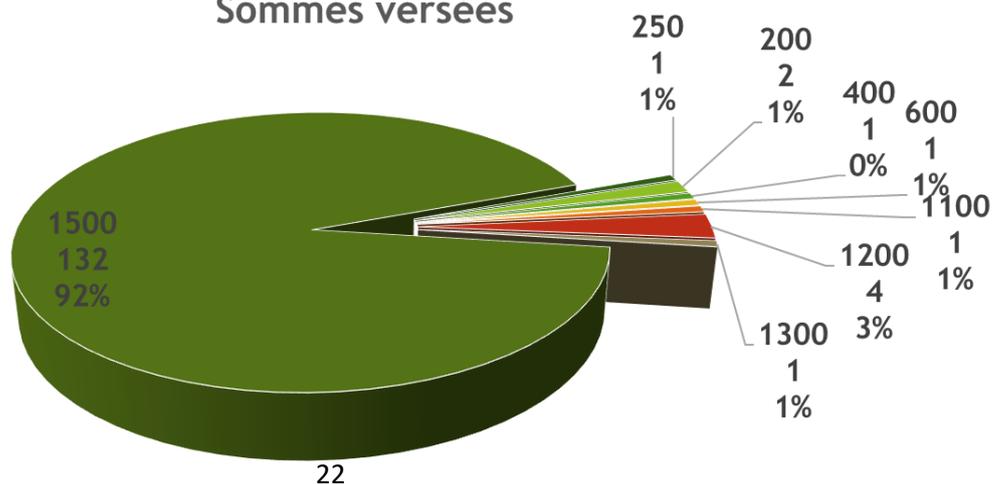
Proposition d'une nouvelle aide financière : 1 500 € aux entreprises fermées administrativement depuis le deuxième confinement de novembre 2020.

Bilan du dispositif 2020 :

142 demandes accordées + 1 dossier non encore mandaté
soit 205 400€ consommés sur les 300 000€ budgétés



Sommes versées



M. FRANÇOIS précise que les premières subventions ont été versées début juillet 2020.

PROPOSITION DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE du 19 janvier 2021 :

1 500€ maximum pour les entreprises ayant justifié avoir reçu une aide directe de l'Etat au moins une fois entre septembre et décembre 2020

Critères d'éligibilité

- Entreprises d'un effectif de 10 salariés maximum
- Entreprises ayant leur siège social établi dans l'une des communes du territoire de la Communauté de Communes
 - Hors secteur agricole et associations

Une soixantaine de dossiers serait concerné soit 90 000€ (enveloppe suffisante)

Délibération n°2021-12 Développement économique – Convention avec le Conseil Régional des Hauts de France – Avenant n°1

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Brunel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2020-18 en date du 5 mars, par laquelle le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention avec le Conseil Régional des Hauts de France, en matière de développement économique, et plus particulièrement les aides financières attribuées aux entreprises,

Vu la délibération n°2020-44 du 20 mai, par laquelle le conseil communautaire valide le montant des aides aux entreprises en difficulté, suite à la crise du COVID-19, et l'affectation de crédits à hauteur de 300 000€ pour cette aide exceptionnelle,

Vu la délibération n°2020-104 du 7 septembre, par laquelle le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions relatives au Fonds de Relance Hauts de France,

Etant donné le deuxième confinement de novembre 2020, il est proposé de signer un avenant à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises,

Vu l'objet de l'avenant, à savoir la prolongation de délégation exceptionnelle jusqu'au 30 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 19 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de M. FRANCOIS Eric, Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à signer cet avenant et tout document nécessaire.

Délibération n°2021-13 Développement économique – Aides aux entreprises en difficulté

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2021-12 en date du 28 janvier 2021 par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Conseil Régional des Hauts de France portant délégation exceptionnelle dans le cadre de l'attribution de subventions aux entreprises en difficulté, suite à la crise du COVID19,

Vu l'objet de cet avenant, portant délégation jusqu'au 30 juin 2021,

Vu la proposition de la Commission Développement Economique du 19 janvier 2021, à savoir, l'attribution d'une subvention de 1 500€ maximum aux entreprises en difficulté, suite au deuxième confinement de novembre 2020,

Vu les critères d'éligibilité :

Entreprises de 10 salariés maximum

Entreprises ayant bénéficié d'une aide directe de l'Etat (fonds de solidarité par exemple), au moins une fois dans le courant des mois de septembre, octobre, novembre ou décembre 2020

Entreprises ayant leur siège social établi sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Somme, hors secteur agricole et associations

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de M. FRANÇOIS Eric, Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire

VALIDE la proposition de la commission, à savoir le versement d'une aide de 1 500€ maximum, selon les critères exposés ci-dessus.

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe

La réalisation de quatre ports intérieurs est une des composantes du projet « Canal Seine-Nord Europe », déclarés conjointement d'utilité publique le 12 septembre 2008 (prorogée le 25 juillet 2018). Ces ports intérieurs garantiront l'interopérabilité du Canal Seine-Nord Europe, son insertion dans le réseau central des ports et sa contribution aux objectifs de décarbonation des transports par le report modal. Au niveau local, ils assureront aux territoires traversés par l'infrastructure des retombées en termes de développement économique et d'emploi.

Un partenariat a été constitué entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine Nord Europe et les 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les ports afin de réaliser les études et d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux. Au titre de ce protocole, la Région Hauts-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage des études évaluées à 15 454 094 € H.T L'Accord de subvention (« Grant Agreement »), signé par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) le 11 novembre 2020, confirme la participation de l'Union européenne à hauteur de 50%, soit une subvention d'un montant maximum de 7 727 047 euros.

Les conditions sont réunies pour mettre en place une première convention d'application, prévue à l'article 3.4 du protocole de partenariat. Les partenaires se sont accordés sur une déclinaison du programme d'études prévu au protocole, déclinaison estimée à 15 099 094,00 € H.T. soit 18 118 912,80 € T.T.C

Rappel plan de financement des études sur les ports intérieurs (tableau ci-contre)

Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25%	6 562,50 €
CCPN	6,25%	6 562,50 €
CCHS	6,25%	6 562,50 €
TOTAL	100 %	105 000,00 €

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37€
TOTAL	100 %	6 338 123,00 €

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
TOTAL	100 %	3 398 494,00 €

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
TOTAL	100 %	2 120 437,00 €

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
TOTAL	100 %	3 137 040,00 €

TOTAL des études :

TOTAL	100 %	15 099 094,00 €
--------------	--------------	------------------------

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
Études pour le port de Péronne		1 758 930.00 €
Total avec MOE raccordements ferroviaires		3 137 040.00 €
Études préalables		170 700.00 €
Diagnostic fonctionnel	Région HdF	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région HdF	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région HdF	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région HdF	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région HdF	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région HdF	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région HdF	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région HdF	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région HdF	10 000.00 €
Définition du programme et scénarii d'aménagement	Région HdF	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région HdF	23 700.00 €
Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC		109 650.00 €
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur		1 413 580.00 €
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire		1 378 110.00 €
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
Préparation du (ou des) contrat(s)		65 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

RAPPEL :

COUT DE LA MOE
POUR LE
RACCORDEMENT
FERROVIAIRE

1 378 110 € HT

M. SAUVAGE demande ce que représente l'étude commune.

→ Études actuellement en cours, notamment sur le sourcing (quels types d'industriels pourraient s'installer sur les ports intérieurs).

L'étude a été prolongée, car elle avait été effectuée durant l'été, période peu propice. Cela permet également de rassurer les entreprises quant à l'arrivée du canal, chasser les doutes, depuis le temps que l'on en parle.

Mme HOUEROU s'excuse d'être arrivée en retard et présente ses meilleurs vœux.

Elle souhaite avoir plus d'informations concernant le portage des études, savoir si c'était la même structure qui allait réaliser les études sur l'ensemble des ports, et si la CCHS allait être associée.

M. FRANÇOIS précise que la CCHS commence déjà à obtenir des retours. La Région collabore avec la société DELTA 3 (plateforme de Dourges) pour travailler sur ce dossier. La Société assure la maîtrise d'œuvre. La Région et les EPCI sont les maîtres d'ouvrage.

Il a conscience des sommes engagées, mais il est important de s'assurer du meilleur pilotage possible pour ces ports intérieurs.

Les études doivent s'étaler jusqu'au printemps 2022.

La dernière étude concerne le raccordement ferroviaire, c'est une option. Il faudra se prononcer.

M. WIDIEZ demande si le port céréalier de Moislains est concerné.

→ Non, il s'agit d'une union de coopératives (portée par des privés).

Mme FAGOT ajoute que la Région avait signalé la nécessité de renouveler le sourcing, qui avait été réalisé pendant les vacances et pendant la crise sanitaire.

Elle espère obtenir de meilleurs retours.

Le Conseil communautaire décide :

- D'affecter une enveloppe de 790 822,50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

- D'approuver la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe ci-jointe.

Le Conseil communautaire autorise :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme à finaliser sous réserve de modifications non substantielles et à signer la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe ainsi que les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Délibération n°2021-14 Développement économique - Convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etrécourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2020-03 du 23 janvier 2020 par laquelle le Conseil Communautaire approuve l'adhésion au partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe,

La réalisation de quatre ports intérieurs est une des composantes du projet « Canal Seine-Nord Europe », déclarés conjointement d'utilité publique le 12 septembre 2008 (prorogée le 25 juillet 2018). Ces ports intérieurs garantiront l'interopérabilité du Canal Seine-Nord Europe, son insertion dans le réseau central des ports et sa contribution aux objectifs de décarbonation des transports par le report modal. Au niveau local, ils assureront aux territoires traversés par l'infrastructure des retombées en termes de développement économique et d'emploi.

Un partenariat a été constitué entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine Nord Europe et les 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les ports afin de réaliser les études et d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux. Au titre de ce protocole, la Région Hauts-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage des études évaluées à 15 454 094 € H.T

L'Accord de subvention (« Grant Agreement »), signé par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) le 11 novembre 2020, confirme la participation de l'Union européenne à hauteur de 50%, soit une subvention d'un montant maximum de 7 727 047 euros.

Les conditions sont réunies pour mettre en place une première convention d'application, prévue à l'article 3.4 du protocole de partenariat. Les partenaires se sont accordés sur une déclinaison du programme d'études prévu au protocole, déclinaison estimée à 15 099 094,00 € H.T. soit 18 118 912,80 € T.T.C

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU l'exposé de M. FRANÇOIS Eric, Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE :

- D'affecter une enveloppe de 790 822,50 € HT pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.
- D'approuver la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

Le Conseil communautaire autorise :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme à finaliser sous réserve de modifications non substantielles et à signer la convention d'application du protocole constitutif d'un Partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe ainsi que les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

14. FINANCES – Création d'un budget annexe Tiers lieu numérique

Après vérification auprès des services de la DGFIP, il est nécessaire de créer un budget annexe Tiers Lieu Numérique – service public industriel et commercial (SPIC) – avec la nomenclature M4 (même nomenclature que le budget annexe Aéroport).

L'assemblée devra autoriser la création de ce budget annexe Tiers Lieu Numérique.

M. FRANÇOIS précise que les travaux avancent bien, notamment ceux concernant la partie de l'atelier d'insertion pour Savoir Fer.

Délibération n°2021-15 Finances – Création d'un budget annexe : Tiers Lieu Numérique

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération 2019-13-bis créant l'opération 123 : Aménagement d'un Tiers Lieu Numérique au budget principal,

Vu les délibérations n°2019-17 et 18 en date du 21 mars 2019, par lesquelles le Conseil Communautaire a validé le plan de financement du tiers lieu numérique,

Vu la délibération n°2019-104 en date du 19 décembre 2019 approuvant la feuille de route numérique du tiers-lieu,

Vu la décision n°41-20 du 4 avril 2020 portant sur la signature des marchés publics relatifs à l'aménagement d'un tiers lieu numérique et d'un local d'insertion,

Vu la délibération n°2020-124 du 28 septembre 2020 relative au choix du mode de gestion, à savoir confier la gestion du lieu sous forme de régie publique à un opérateur le temps nécessaire (2 à 3 ans) à la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC),

CONSIDERANT la nécessité de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de cette opération dans un budget annexe pour en assurer le suivi ;

CONSIDERANT la réponse de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme à notre sollicitation auprès du service des impôts des entreprises et le Pôle de contrôle et d'expertise d'Amiens Nord-Est, aux fins d'avoir des précisions sur les conséquences fiscales et budgétaires induites par la création du Tiers Lieu Numérique,

CONSIDERANT que les activités du Tiers-Lieu Numérique peuvent être exercées par le service marchand, elles doivent être considérées comme constitutives d'un SPIC (service public industriel et commercial), budget tenu selon la nomenclature M4,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Eric FRANCOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de se prononcer favorablement sur la création d'un budget annexe intitulé "Tiers Lieu Numérique" pour l'opération " Acquisition, Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement du Tiers lieu numérique", sous forme d'un budget annexe SPIC établi selon l'instruction budgétaire et comptable M4, assujetti à la TVA ;
- **DECIDE** de solliciter le comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création de ce budget annexe ;
- **DIT** que le budget primitif sera voté lors de la séance de vote du budget principal et des budgets annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les déclarations ou signer tous documents découlant de ces décisions.

15. FINANCES – Budget principal – Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1, lequel stipule que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour la bonne continuité du service à savoir :

- Acquisition de mobilier et matériel informatique pour les services

Communication/Finances/Environnement + [fenêtres battantes](#) à hauteur de 18 000€ TTC

- Travaux de toiture au gymnase des remparts (complément) : 64 000€ TTC

- [Parking au pôle équestre](#) : 170 000€ TTC

[M. FRANÇOIS](#) précise que le délégataire souhaite mettre en place, rapidement, des manifestations type saut d'obstacles, de niveau régional voire national, ce qui nécessite de créer une plateforme pour du stationnement de poids lourds et la mise en place de boxes temporaires.

[M. WIDIEZ](#) demande si la CCHS aura un retour sur ces investissements réalisés au pôle équestre.

[M. FRANÇOIS](#) rappelle qu'il est convenu un surloyer, selon le chiffre d'affaires (si le CA est supérieur à 300 000 €).

[De plus](#), il précise que le développement du pôle équestre permettra au territoire de rayonner entre Lille et Paris.

[M. TRUJILLO](#) rappelle qu'il s'agit également d'un équipement utilisé par une école.

[M. FRANÇOIS](#) informe qu'il y avait eu 200 inscriptions dès l'ouverture du pôle équestre, en plus des 90 élèves du lycée agricole. Cet équipement permet le maintien de l'antenne du lycée agricole, la Région va d'ailleurs investir plusieurs millions d'euros dans la rénovation du lycée.

[La section équestre de Péronne](#) est l'une des seules au Nord de Paris.

[Mme BRUNEL](#) ajoute que des retombées économiques peuvent s'imaginer lors des compétitions pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

[L'assemblée](#) devra autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Les annexes sont consultables sur demande

Délibération n°2021-16 Finances – Budget principal - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Brunel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1, lequel stipule « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour la bonne continuité du service à savoir :

Acquisition d'une licence « Adobe Illustrator CC » pour le service Communication

Chapitre 20 : 2051 Concessions et droits similaires 500€

Acquisition de mobilier et matériel informatique pour les services

Communication/Finances/Environnement à hauteur de :

Chapitre 21 17 500 € TTC

Dont 21318 Autres bâtiments publics 7 500 €

2183 Matériel de bureau et informatique 2 000 €

2184 Mobilier 8 000 €

Travaux de toiture au Gymnase des Remparts (complément) :

Chapitre 23 : 2313 Construction 64 000€TTC

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Eric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus pour un montant total de 82 000€ TTC, avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes et financées sur fonds propres.

Délibération n°2021-17 Finances - Budget annexe Pôle équestre - Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guéard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,
Vu l'instruction budgétaire M4,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1, lequel stipule « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour la bonne continuité du service à savoir :

Chapitre 23 – 2313 Bien C.EQUESTRE/CONST/2016/01

Aménagement d'un parking au Pôle équestre pour un montant de 140 000 € HT (TVA 20%, soit 168 000 € TTC)

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2021,
ENTENDU, l'exposé de Monsieur Eric FRANÇOIS, Président,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus pour un montant total de 140 000€ HT, avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget annexe Centre Equestre de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes.

L'écart (entre l'estimation et les résultats de l'appel d'offres pour les travaux de toiture du gymnase des remparts) se justifie suite à une incompatibilité technique de la proposition initiale : problème de condensation et la structure ne permettra pas d'ajouter des charges importantes.

M. MARTIN demande si la CCHS peut bénéficier des amendes de police pour les travaux du parking au pôle équestre.

→ Non, la collectivité est trop importante.

Délibération n°2021-18 Finances - Travaux de toiture gymnase des remparts - Demande de subvention

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Devise** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Sailles** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2019-116 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, par laquelle le conseil communautaire a autorisé le président à solliciter le contrat de ruralité et la DETR pour les travaux de toiture du gymnase des remparts à Péronne,

Vu les résultats de l'appel d'offres, le montant de travaux étant supérieur au prévisionnel,

Vu la possibilité de demander une subvention complémentaire au Conseil Départemental de la Somme, dans le cadre de sa politique territoriale 2017/2021,

Vu le plan de financement exposé ci-après :

DEPENSES	Montant TTC	Ressources	Montant
Travaux 160 000 € HT (y compris aléas 10%)	192 000 €	AIDES PUBLIQUES - Contrat de ruralité (45% du montant initial de 106 842 € HT) - DETR (35% de 106 842 € HT) - Conseil Départemental de la Somme (16,58 % du HT)	48 079 € 37 395 € 26 526 €
		AUTOFINANCEMENT Fonds propres y compris FCTVA	80 000 €
TOTAL	192 000 €		192 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2021,
ENTENDU l'exposé de M. FRANÇOIS Eric, Président
Après en avoir délibération, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme, pour les travaux de toiture,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Zone d'activités de la Croisette – Vente de parcelles

Compte tenu de l'avancée des travaux de démolition de la friche FLODOR et des différentes études sur site (relevé topographique, pollution...), l'assemblée devra autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec la société ECOFROST, dans le cadre du projet MONA LISA, dont les principales conditions sont les suivantes :

- Réservation d'une parcelle d'une surface de 14 hectares viabilisée (y compris rejet vers le milieu naturel), exempte de pollution ;
- Prix ferme de 25 € / m² incluant la dépollution et la remise en état éventuelle du réseau vers l'exutoire ;
- Engagement de la Société du Canal Seine Nord Europe à ce que les travaux du canal n'impactent pas la parcelle de 14 Ha concernée par le projet ;
- La CCHS et ECOFROST conviennent d'échanger et mutualiser les études qui peuvent l'être ;
- Dans le cas où ECOFROST n'achèterait finalement pas la parcelle, les études restent acquises à la CCHS sans refacturation. Également, aucune indemnité ne sera due par ECOFROST dans le cas où la vente ne se ferait pas.

M. FRANÇOIS annonce que la société en question est spécialisée dans la transformation de pomme de terre en frites surgelées.

Il précise que la société a réalisé une étude dépollution sur le site. Il était préférable que cela soit la société qui la réalise, afin de ne pas être contraint par les délais des marchés publics.

Pollution

Deux zones identifiées:

Ancienne rétention de fuel (zone 3)

⇒ Gestion prévue par la CCHS

Lagunes au Sud de la parcelle (zone 6). 2 possibilités

⇒ Hydrocarbures de nature organique: curage de bassins + épandage,

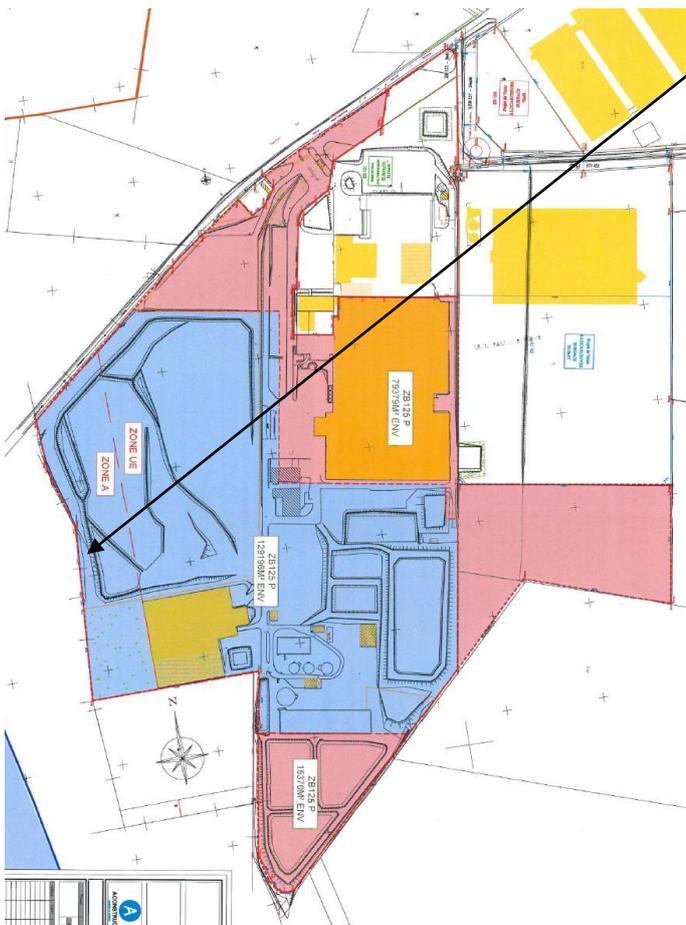
⇒ Hydrocarbures de nature pétrolière

- Traitement biologique sur site, délai de traitement important
- Evacuation hors site, en biocentre, coût de gestion important

*NB: Gestion de la zone 3 avant acquisition du terrain par ECOFROST.
Gestion de la pollution en zone 5 et remblaiement, serait réalisée avant acquisition du terrain par ECOFROST ou, en cas de problématique liée aux conditions technico-économiques ou de délai pour la CCHS la pointe Sud ne sera pas intégrée au projet*



Suite à cette étude, la société a modifié son projet d'implantation (cf plan ci-dessous) :



M. FRANÇOIS indique qu'une bande de 4 000 m² était, au départ, réservée par la CCHS pour accéder au port intérieur, mais au final, compte tenu de l'altimétrie, elle n'est pas retenue.

Le prix négocié est de 25 € du m² pour une surface totale d'environ 129 000m², soit un prix de vente de l'ordre de 3 225 000 €.

Ce protocole engage la CCHS à réserver les terrains à la société, à les lui mettre à disposition, et à les dépolluer avant la vente éventuelle. Ladite société dispose d'un an pour poursuivre les différentes études et nous dire si elle achète les terrains.

M. FRANÇOIS rappelle que le projet est en 2 phases (coût total entre 60 et 70 millions d'euros). La première phase permettrait de créer 70 emplois et la seconde phase (5 ans après) 50 emplois.

Cela peut paraître peu compte tenu de la surface de l'entreprise, mais aujourd'hui la majorité des postes sont automatisés. En parallèle, des emplois seront induits pour la maintenance, le transport de la matière

première et le produit fini, ainsi que des contrats pour les exploitants agricoles.

L'entreprise souhaite s'installer à Péronne, ville située au cœur du bassin de production de pomme de terre. Les entreprises vont être prochainement assujetties à la taxe carbone, il est donc intéressant pour elle d'être implantée au plus proche de ses clients.

Sur l'opération globale de la dépollution du site, 25€ du m² correspond au juste prix. Si l'entreprise s'installe, il restera 6 ou 7 ha à commercialiser. Le cabinet en charge de l'aménagement de la zone devra également travailler sur un éventuel aménagement des 13 hectares pressentis au cas où le projet MONA LISA serait abandonné.

**Délibération n°2021-19 Développement économique – Zone d'activités de la Croisette –
Signature protocole d'accord**

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany

FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT .

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la compétence de la Communauté de Communes de la Haute Somme en matière de développement économique,

Vu l'acquisition de la friche industrielle FLODOR, par délibération n°2019-15 du conseil communautaire en date du 21 février 2019,

Considérant les avancées des travaux de démolition et des différentes études sur site (relevé topographique, pollution...),

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 19 janvier 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2021,

Vu la proposition de convention de réservation par la société ECOFROST d'un terrain pour la réalisation du projet MONA LISA, sur ce site, dont les principales conditions sont les suivantes :

Réservation d'une parcelle d'une surface d'environ 13 hectares viabilisée (y compris les rejets vers le milieu naturel) et bornée, exempte de pollution, pour une durée de 12 mois ;

Prix ferme de 25€/m² incluant la dépollution et la remise en état éventuelle du réseau vers l'exutoire ;

En cas de confirmation d'achat du terrain par l'acquéreur dans le délai de 12 mois, engagement de la CCHS à signer un compromis ou un acte de vente ;

Mutualisation des études qui peuvent l'être ;

Engagement à procéder aux modifications du document d'urbanisme afin de permettre la mise en œuvre du projet ;

Dans le cas où la vente ne se ferait pas, aucune indemnité ne serait due par l'entreprise ; les études resteront acquises à la CCHS sans contrepartie financière.

ENTENDU l'exposé de M. FRANCOIS Eric, Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire **AUTORISE** le Président à signer la convention de réservation et tout document y afférent.

M. FRANÇOIS remercie les élus de cette « grande » décision. Cela présage un avenir serein pour le territoire. Il rappelle que l'objectif de mise en service de l'entreprise se situe à l'été 2024, soit des négociations avec les exploitants agricoles fin 2023.

17. QUESTIONS DIVERSES

→ M. FRANÇOIS indique qu'il a reçu une demande de M. MAES, souhaitant modifier les délégués représentant la ville de Péronne à l'Office de Tourisme.

Monsieur Michel DEVRELLE et Mme Marie Dominique MENAGER démissionnent de leurs postes de représentants, au profit de Mesdames Valérie KUMM et Mme Thérèse DHEYGERS. Cette modification permettrait que l'ensemble des sensibilités du conseil municipal soit représenté.

Avis favorable du Bureau en date du 25 janvier 2021.

Délibération n°2021-20 Développement économique et touristique – Comité de Direction de l'Office de Tourisme – Désignation des représentants

Ont assisté à la séance : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET - **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO – **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Cartigny** : M. Philippe GENILLIER - **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE - **Driencourt** : M. Gaston WIDIEZ - **Epehy** : M. Jean-Michel MARTIN – **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Jean Luc SAUVAGE - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE - **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS – **Gueudecourt** : M. Daniel DELATTRE - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hervilly Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronsoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : M. Christian PRUVOST - **Liéramont** : Mme Marie Odile DUFLOT- **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA – **Maurepas Leforest** : M. Wilfried HUET - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER- **Péronne** : M. Pierre BARBIER, Mme Thérèse DHEYGERS, M. Michel DREVELLE, Mme Marie-Ange LECOCQ, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, Mme Marie Dominique MENAGER, M. Philippe PONCHON – **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Jean-Louis CORNAILLE - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY – **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX- **Templeux la Fosse** : M. Benoit MASCRE – **Templeux le Guérard** : Mme Lucie HOUEROU - **Tincourt Boucly** : M Vincent MORGANT - **Villers-Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ

Vu la délibération n°2020-135 du conseil communautaire du 19 novembre 2020 précisant les modalités de fonctionnement des conseils communautaires en visioconférence,

Vu la délibération n°2020-107 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 désignant les représentants au comité de direction de l'Office du Tourisme,

Considérant les démissions de M. DREVELLE Michel en tant que titulaire et Mme MENAGER Marie Dominique en tant que suppléante,

Après appel à candidatures, sont élues à l'unanimité :

Mme Valérie KUMM en tant que titulaire

Mme Thérèse DHEYGERS en tant que suppléante

Questions écrites de M. SAUVAGE :

→ Vu la recrudescence des dépôts d'encombrants un peu partout dans la nature (chemins, ...), est-il possible d'envisager un service de gardes environnementaux assermentés pour une surveillance du territoire.

M. FRANÇOIS indique qu'à ce jour, cette solution n'est pas envisagée. Il rappelle également que ce type de nuisance relève des pouvoirs de police du maire, qui n'ont pas été transférés à la CCHS. Il précise que la CCHS n'hésite pas à porter plainte, lorsqu'elle est confrontée à ce type de problème.

→ A Estrées-Mons, nous réfléchissons pour installer un panneau d'information numérique devant la mairie. Si d'autres municipalités seraient intéressées, est ce que ça peut être une action commune au niveau de la CCHS comme ça se fait dans d'autre régions.

Sujet à évoquer lors d'une prochaine commission coopération intercommunale, avec une recherche du coût.

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE 18 février 2021, avec notamment l'extension de l'Etablissement Public Foncier Local et la prise de compétence Mobilités

→ M. DECOMBLE souhaite obtenir des précisions concernant FLODOR. Il rappelle qu'une étude avait été menée il y a quelques années, et il s'étonne aujourd'hui de la présence de pollution, non évoquée lors des études précédentes.

M. FRANÇOIS précise que seule une étude amiante avait été réalisée, et qu'il y a 2 ans, l'étude menée par MODAAL concernait l'aménagement de la zone, pas la dépollution. Suite au budget établi par MODAAL, la CCHS est toujours dans le budget, la seule inquiétude concerne les lagunes. A ce jour, on ne connaît pas le type d'hydrocarbure présent. De plus, une étude faune/flore est en cours, ce qui empêche tout traitement des zones végétalisées.

Ce qui a été dépensé à ce jour, ne dépasse pas les prévisions de l'étude MODAAL.

Il rappelle que les 25€/m² du prix de vente permettent de faire face à ces dépenses.

L'étude dépollution réalisée par ECOFROST coûte environ 70 000€. Elle a été transmise à la CCHS et restera acquise même en cas de non installation d'ECOFROST.

M. FRANÇOIS évoque également les mauvaises surprises liées à l'amiante : la toiture d'un bâtiment, en tôles amiantées, avait été réalisée, puis une dalle béton a été coulée emprisonnant des débris issus de la découpe de tôles. Au vu du coût estimé du démantèlement de cette dalle, la CCHS y a renoncé.

M. FRANÇOIS précise au passage que, sans connaître l'avis des élus concernant l'EPF, celui-ci dispose d'une ingénierie de 80 personnes spécialisées dans la « reconquête » des friches. L'EPF aurait pu être une aide pour FLODOR.

→ M. MARTIN cite un article du Courrier Picard concernant le projet d'écopôle du Centre d'Enfouissement Technique de Nurlu. Est-ce qu'il s'agira d'une extension du site actuel ou d'un nouveau site.

M. MAGNIER indique que le site va être agrandi, en prolongement de ce qui existe. PAPREC souhaite acheter des terrains sur Moislains.

M. FRANÇOIS précise que sur le site actuel, la bascule sera conservée. De plus, PAPREC est dans l'obligation de réaliser une surveillance du site pendant 30 ans, notamment pour la production du biogaz. Le dossier d'extension du site a été déposé en sous-préfecture en octobre 2020, mais cela fait déjà plusieurs années qu'il entend parler de ce projet.

Il rappelle qu'il est important pour le territoire de posséder un site de ce type, notamment pour le traitement des déchets, afin d'éviter d'augmenter les coûts de ce service.

Il cite un autre article sur les déchets, il est mentionné que la CCHS est la collectivité la plus productrice de déchets du SMITOM (280kg/habitant).

De gros efforts sont à réaliser, car la facture va devenir salée (rappel : la TGAP passe de 18€ la tonne à 65€ la tonne).

Il mentionne qu'il s'agit d'un constat, ce n'est pas une lubie du président. Des déchets verts sont encore constatés dans les poubelles, malgré la présence de 3 déchèteries (bientôt 4) sur le territoire.

Il est urgent d'agir, on ne peut pas continuer ainsi. Il existe plusieurs actions pour réduire ses déchets, il invite chaque maire à les rappeler dans leurs bulletins municipaux.

Mme BRUNEL réitère sa demande de mise à disposition d'une benne à déchets verts dans les communes les plus éloignées des déchèteries, comme le fait la CC Est la Somme. Elle considère que cela serait un geste pour les communes qui ont subi la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. De plus, tous les habitants ne disposent pas d'une remorque pour se rendre dans les déchèteries.

M. MORGANT indique qu'en revanche chaque habitant peut disposer d'un composteur.

Mme BRUNEL estime que tous les habitants ne sont pas jardiniers. Elle cite les habitants d'Estrées Mons qui sont éloignés des déchèteries. La CCHS pourrait tester cette méthode, afin de voir si cela permet de réduire les déchets verts.

M. SAUVAGE partage cet avis. Cela avait été évoqué lors d'un conseil municipal, notamment pour la mise en place d'une plateforme. Le composteur ne permet pas d'accueillir les tailles de haies, etc...

L'INRA constate souvent des dépôts de déchets verts dans les chemins.

Mme BRUNEL constate que l'extension des consignes de tri permet une nette diminution des déchets dans la poubelle, et elle pense que la mise à disposition d'une benne déchets verts permettra également la réduction des ordures ménagères.

M. FRANÇOIS rappelle que ce n'est pas parce que le déchet vert sera collecté en benne, qu'il sera gratuit à traiter ensuite par la CCHS. La CCHS ne gagne pas d'argent à collecter du déchet vert. Il dit qu'il faut aller plus loin, la collecte n'est pas la solution.

Mme BRUNEL estime que d'expliquer à des habitants que d'effectuer des allers/retours en déchèterie est mieux pour l'environnement que de brûler les déchets à son domicile, n'est pas facile à défendre.

M. FRANÇOIS indique qu'avoir une plateforme avec un broyeur serait plus intelligent que de collecter les déchets. Il évoque également les méthaniseurs, qui seraient susceptibles de prendre en charge certains déchets verts.

Revenant à l'article du Courrier Picard sur les déchets, il remarque que le Pays du Coquelicot, qui connaît les mêmes difficultés que la CCHS pour le tri sélectif dans les habitats collectifs avec la ville d'Albert, est bien meilleur que la CCHS !

M. DELATTRE indique que le Pays du Coquelicot a commencé bien avant la CCHS l'extension des consignes de tri.

Mme BRUNEL pense que cette extension aura un impact.

M. FRANÇOIS réaffirme que collecter chaque déchet n'est pas la solution. Il faut que la commission environnement y travaille.

M. MARTIN propose également que la commission coopération intercommunale traite la question. Il a testé dans sa commune une plateforme pour les déchets verts (taille et tonte), il faut qu'il y ait un agent pour surveiller. Il propose d'accepter d'autres communes, mais il faut une solidarité entre communes. C'est impossible de la laisser ouverte : il y aurait tout type de dépôt.

M. FRANÇOIS reste convaincu qu'un déchet qui ne coûte pas cher est celui qu'on ne produit pas.

Il évoque que dans le PLUI, il pourrait être mis en place des règles pour, par exemple, favoriser les essences locales au détriment des thuyas.

Il rappelle les objectifs de réduction de 50% des déchets d'ici 2025. Il ne peut pas se satisfaire des résultats, quand des voisins produisent jusqu'à 30% de moins. Il indique que la réflexion doit être menée.

Mme BRUNEL dit que le principal est que des solutions soient apportées. Elle rappelle que Philippe VARLET avait évoqué que le SMITOM pouvait mettre à disposition des communes, des broyeurs gratuitement. Mais elle ne sait pas si c'est toujours d'actualité.

M. FRANÇOIS rappelle qu'il est difficile d'arrêter un service mis en place. Lors de la fusion, le service en porte en porte de collecte des déchets verts sur le canton de Roisel avait été arrêté, cela avait suscité un tollé.

Bien entendu tout ne dépend pas de la CCHS, c'est une action collective à mener, notamment avec les industriels.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h15